



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 70 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport évalue les mesures prises en 2017 en vue d'édifier un monde digne des enfants et met en évidence les lacunes dans la réalisation et les réorientations stratégiques nécessaires pour atteindre les objectifs qui ne l'ont pas été.

Le rapport a été établi en application de la résolution [S-27/2](#) de l'Assemblée générale, adoptée à sa vingt-septième session extraordinaire en 2002, et des résolutions [58/282](#) et [61/272](#), dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action qui figure en annexe à la résolution [S-27/2](#).

* [A/73/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	4
A. Planification en faveur des enfants	4
B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant	5
C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants	7
D. Suivre les progrès	8
E. Participation et libre expression des enfants	9
III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »	9
A. Promouvoir une existence saine	9
B. Dispenser un enseignement de qualité	13
C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence	16
D. Lutter contre le VIH/sida	18
IV. Perspectives d'avenir	19

I. Introduction

1. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, les délégations de 190 pays ont adopté un document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution [S-27/2](#), annexe) dans lequel figurent une Déclaration et un Plan d'action. Dans ce document, les gouvernements ont pris l'engagement d'atteindre des objectifs assortis de délais en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur : a) la promotion d'une existence saine ; b) l'offre d'un enseignement de qualité ; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ; et d) la lutte contre le VIH/sida. Ce seizième rapport fait le point sur les progrès enregistrés dans la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire.

2. L'année écoulée marquait la deuxième année de mise en œuvre d'accords mondiaux de grande envergure conclus en 2015, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale), la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adoptés à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (résolution [69/283](#), annexes I et II), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Ces accords définissent les grandes orientations en vue de faire respecter les droits de tous les enfants, partout dans le monde, et de concrétiser la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : un monde où aucun enfant ne sera laissé de côté.

3. Les chances de survie et d'épanouissement d'un enfant étaient bien supérieures en 2017 que lorsque la communauté internationale a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement, en 2000. Il ne fait aucun doute que des progrès importants ont été réalisés, notamment en matière de survie et de nutrition des enfants, d'effectifs de l'enseignement primaire et de réduction de la transmission mère-enfant du VIH. Le nombre total d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire a diminué de plus de 50 %, passant de 12,6 millions en 1990 à environ 5,6 millions en 2016. Le taux d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance est passé de 39 % en 1990 à 22 % en 2017. On estime qu'en 2017, l'émaciation continuait de menacer la vie de 7 % des enfants de moins de 5 ans, soit près de 51 millions d'enfants dans le monde, alors que 38 millions d'enfants de moins de 5 ans, soit 6 %, étaient en surpoids. On estime à 6,2 millions le nombre de décès dus au paludisme qui ont pu être évités entre 2001 et 2015, dont environ 5,9 millions (95 %) chez des enfants de moins de cinq ans. À l'échelle mondiale, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire a été quasiment divisé par deux en 17 ans, passant de 107 millions en 1999 à environ 63 millions en 2016. En 2015, 89 % de la population mondiale utilisait un service de base d'eau potable, contre 81 % en 2000.

4. La persistance, voire, dans bien des cas, l'accroissement des inégalités, empêche les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés de réaliser leur potentiel. En 2017, 2,3 milliards d'êtres humains n'avaient toujours pas accès à des installations sanitaires de base¹ et 892 millions d'entre eux pratiquaient toujours la défécation à l'air libre. Selon les estimations, 36,7 millions de personnes dans le monde étaient porteuses du VIH en 2016, dont environ 2,1 millions d'enfants de moins de 15 ans. D'après les données tirées d'enquêtes les plus récentes, seuls 22 % des adolescentes et 23 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans ont une connaissance approfondie du VIH en Afrique subsaharienne. Le mariage d'enfants connaît une diminution lente depuis

¹ M. Lajčák, *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement*, Chronique de l'ONU, vol. LV, N° 1 (mars 2018).

le début des années 1990, mais l'écart dans les taux de mariages d'enfants, au niveau mondial, entre le quintile des filles les plus riches et celui des plus pauvres a augmenté de façon spectaculaire.

5. En 2017, les besoins humanitaires ont atteint des niveaux critiques à la suite de plusieurs graves crises humanitaires. Face aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, des enfants ont été contraints de quitter leur maison, se retrouvant pour beaucoup pris au piège de situations dangereuses et exposés à la violence, l'exploitation, la précarité, la malnutrition et la maladie. À la fin de l'année, environ 350 millions d'enfants vivaient dans des zones de conflit, sans accès à des soins médicaux adaptés, à un enseignement de qualité, ni à une bonne nutrition et une protection appropriée². D'après le rapport annuel 2017 du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le nombre d'enfants vivant dans des zones de conflit a augmenté de 74 % au cours des 10 dernières années³. Les crises prolongées persistent et ne présentent aucun signe d'apaisement. Ces crises complexes ont entraîné des déplacements de population en masse : on estime qu'environ 65 millions de personnes⁴ à travers le monde ont été obligées d'abandonner leur foyer. Les conflits prolongés en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Mali, au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, en Ukraine, au Yémen et dans le bassin du lac Tchad ont continué de s'enliser dans la complexité, marqués par de nouvelles éruptions de violences, des déplacements de population et le bouleversement de la vie des enfants.

II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

A. Planification en faveur des enfants

6. L'adoption des 17 objectifs de développement durable a renouvelé les engagements pris à l'échelle internationale en faveur de la création d'un monde pacifique, prospère et durable pour les enfants et les générations futures. La situation et la voix des enfants doivent rester au centre des efforts de mise en œuvre, de suivi et d'examen des objectifs de développement durable à tous les niveaux.

7. Pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté dans le contexte du Programme 2030, il convient d'évaluer correctement et de résoudre les difficultés rencontrées par des millions d'enfants. Environ un demi-milliard (520 millions) d'enfants ne sont pas pris en compte car ils vivent dans des pays qui n'ont pas suffisamment de données pour déterminer s'ils sont sur la bonne voie pour atteindre au moins les deux tiers des objectifs mondiaux. Un demi-milliard (533 millions) d'enfants vivent aussi dans des pays où la promesse des objectifs de développement durable demeure hors de portée car leur trajectoire actuelle ne leur permettra pas d'atteindre au moins les deux tiers des objectifs sur lesquels ils peuvent être évalués⁵. Plusieurs pays consacrent des ressources à l'adaptation du cadre mondial de suivi à leur contexte national, à l'identification des manques de données et à l'utilisation des rapports existants pour définir des politiques adéquates, au niveau national comme au niveau infranational. Ces efforts doivent se généraliser pour pouvoir mettre en

² Save the Children International, *The War on Children: Time to end grave violations against children in conflict* (Londres, 2018).

³ E/ICEF/2018/9.

⁴ Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, *Aperçu statistique* (2017), disponible à l'adresse <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html> (consulté le 13 août 2018).

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Pour chaque enfant, des progrès à l'ère des ODD* (2018).

évidence et éliminer les difficultés auxquelles les enfants sont confrontés d'ici à 2030. Il est indispensable d'améliorer les capacités et l'innovation technologique sur le plan national, notamment les systèmes participatifs permettant à chacun de donner des informations directes, pour favoriser la collecte, la ventilation, l'analyse et l'utilisation correctes des données.

8. L'augmentation de la participation des enfants et des jeunes est une stratégie essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable qui gagne du terrain aux niveaux national et local. Le Programme 2030 a officiellement reconnu que les enfants et les adolescents étaient non seulement des bénéficiaires, mais aussi des agents de changement fondamentaux en faveur du développement durable. Les gouvernements, la société civile et les entités des Nations Unies ont eu recours à diverses initiatives communes à cet égard. Depuis l'adoption du Programme, 65 pays ont présenté un examen national volontaire sur les objectifs de développement durable et environ 60 % de ces rapports mentionnent de façon explicite des consultations avec les enfants et les jeunes dans le cadre du processus de suivi et d'examen. De plus en plus de gouvernements mettent en place des canaux pour permettre aux enfants et aux jeunes de se renseigner sur le développement durable, de contribuer aux plans et initiatives de développement et de demander des comptes aux décideurs et exécutants concernant leurs engagements universels.

B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant

9. Le 22 juin 2018, 196 États parties avaient ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2017, la République centrafricaine a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et l'État de Palestine a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ce qui porte le nombre total de ratifications à 167 et 174, respectivement, pour ces protocoles facultatifs. La Bosnie-Herzégovine a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications et huit États l'ont ratifié⁶, ce qui portait le nombre total d'États parties à 37 à la fin de l'année 2017. L'UNICEF a également continué de fournir un appui technique au Comité des droits de l'enfant, qui surveille la mise en œuvre de la Convention et a adopté deux observations générales⁷. La première, l'observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues, formule des recommandations sur l'élaboration de stratégies globales à long terme pour traiter à la fois la prévention et les interventions. Le Comité des droits de l'enfant a également collaboré avec le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, une collaboration qui a débouché sur l'adoption d'observations générales conjointe sur les droits des enfants dans un contexte de migration internationale. Ces observations se penchent sur les vulnérabilités particulières des enfants et appellent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques migratoires globales, fondées sur les droits, dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour des migrations internationales⁸.

⁶ Le Brésil, la Croatie, Chypre, le Liechtenstein, le Panama, le Paraguay, la Suisse et la Turquie.

⁷ Les observations générales du Comité des droits de l'enfant sont des interprétations faisant autorité des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

⁸ Observations générales n° 22 et 23. Disponibles à l'adresse : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11 (en anglais seulement).

10. Au cours des vingt dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans la promotion de l'égalité des sexes en vue de réaliser les droits de tous les enfants. Les efforts déployés pour lutter contre les obstacles liés au sexe dans l'éducation, la santé, l'accès aux ressources et la protection contre la violence ont permis de créer des conditions plus équitables pour les femmes et les filles et d'améliorer la situation des enfants. Le nombre de filles scolarisées et achevant l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire est en augmentation constante. Au cours des 10 dernières années, le pourcentage de femmes mariées lorsqu'elles étaient enfants a diminué de 15 % à l'échelle mondiale, passant de 1 sur 4 à 1 sur 5, tandis que le pourcentage de filles de 15 à 19 ans victimes de mutilations génitales féminines et d'excision est passé de 41 % à 37 % dans 30 pays pour lesquels des données représentatives sur la prévalence sont disponibles^{9,10}. Pourtant, les inégalités entre les sexes qui limitent les chances de survie et d'épanouissement des filles restent très préoccupantes et empêchent les filles les plus pauvres et les plus marginalisées de bénéficier des droits et protections qui leur reviennent.

11. Les tendances mondiales positives peuvent masquer des disparités régionales. Le risque de décès avant l'âge de cinq ans chez les filles est plus élevé dans les pays d'Asie du Sud et du Moyen-Orient¹¹, et les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès à l'enseignement secondaire sont les plus importants en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne¹². Les privations dont souffrent les filles ne font que s'aggraver à l'adolescence : la puberté s'accompagne de nouvelles restrictions dans leurs mouvements et liens sociaux et les normes qui régissent les relations femme-homme leur imposent des attentes spécifiques concernant le mariage, les responsabilités familiales et les moyens de subsistance économiques. La grossesse précoce demeure l'un des plus graves problèmes liés à la santé pour les filles. Au total, 16 millions de filles de 15 à 19 ans et 1 million de filles de moins de 15 ans accouchent chaque année, principalement dans les pays à revenu faible et intermédiaire¹³. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement restent la première cause de décès dans le monde chez les filles de 15 à 19 ans¹⁴. Dans les situations de crise humanitaire, les adolescentes sont particulièrement défavorisées dans l'accès à l'éducation et aux services liés à la santé, comme la gestion de l'hygiène menstruelle, et sont confrontées à un risque accru de violence sexiste et d'exploitation.

12. Le nombre de mariages d'enfants commence à baisser plus rapidement, notamment dans les pays présentant un taux de risque élevé et où les acteurs nationaux, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres partenaires s'efforcent d'accélérer l'élimination de cette pratique depuis dix ans. La prévalence a diminué d'un tiers en Éthiopie et est passée de 50 % à 30 % en

⁹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Child marriage is a violation of human rights, but is all too common* (2018). Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage> (en anglais seulement).

¹⁰ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Les mutilations génitales féminine/l'excision : un problème mondial*. Disponible à l'adresse https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2016/04/FGMC-2016-brochure_250.pdf (en anglais seulement).

¹¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Is every child counted? Status of data for children in the SDGs* (2017). Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/every-child-counted-status-data-children-sdgs/> (en anglais seulement).

¹² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Secondary education: current status and progress* (2018). Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/topic/education/secondary-education> (en anglais seulement).

¹³ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Principaux repères : la grossesse chez les adolescentes*. Disponible à l'adresse <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>.

¹⁴ Ibid.

Inde¹⁵. La stratégie qui consiste à augmenter les chances des filles de suivre un enseignement, d'acquérir une autonomie fonctionnelle et d'accéder aux services de santé donne de bons résultats. Il s'agit d'une mesure préventive contre le mariage d'enfants et d'un moyen de réduire les conséquences négatives pour les filles mariées lorsqu'elles étaient enfants. Entre 2016 et 2017, plus de 2 millions d'adolescentes exposées au risque de mariage précoce ont bénéficié d'un soutien à la préparation à la vie active et à la fréquentation scolaire sous forme de transferts en espèces, de matériel scolaire et de paiement de frais de transport. Le fait de privilégier des interventions qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène a permis d'améliorer la situation des adolescentes en termes d'accès à l'éducation et d'achèvement des études et favorise l'évolution des comportements stigmatisants vis-à-vis de la puberté et de la menstruation au sein des communautés.

C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants

13. Les ressources destinées aux enfants ont légèrement baissé en 2017 : l'aide publique au développement (APD) nette en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'élevait à 146,6 milliards de dollars, soit une légère diminution de 0,6 % par rapport à 2016, après ajustement pour tenir compte des taux de change et de l'inflation¹⁶. Cette baisse s'explique par le recul de la crise des réfugiés. Si l'on exclut les coûts liés à l'hébergement des réfugiés dans les pays donateurs, l'APD a augmenté de 1,1 % en termes réels par rapports aux chiffres de 2016, et a doublé depuis 2000. En 2017, le montant total de l'APD nette pour l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement représentait en moyenne 0,31 % du revenu national brut, une légère baisse par rapport au taux de 0,32 % en 2016. Malgré cette diminution, l'aide de pays à pays destinée aux pays les moins avancés a augmenté de 4 % en termes réels par rapport à 2016, ce qui renverse la tendance à la baisse observée au cours des années précédentes. L'aide à l'Afrique a également augmenté de 3 %. L'aide humanitaire s'élevait à 15,5 milliards de dollars en 2017, ce qui équivaut à une augmentation de 6,1 % en termes réels par rapport à l'année 2016.

14. De nombreux partenariats ont été établis et renforcé en 2017 pour mobiliser des ressources en faveur des enfants. Par exemple, le partenariat entre l'UNICEF et la Banque mondiale, qui vise à fournir des services de santé et de nutrition essentiels et une protection sociale sous la forme de transferts en espèces d'urgence aux groupes de population les plus vulnérables touchés par le conflit au Yémen, est venu en aide à 8,66 millions de personnes : 4,8 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite, 2,58 millions d'enfants ont été examinés pour déceler une éventuelle malnutrition et 1,3 millions de familles ont bénéficié de transferts en espèces d'urgence. L'UNICEF a également participé à l'organisation d'un forum de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle avec le Gouvernement du Japon, l'Agence japonaise de coopération internationale, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le but d'accroître le soutien politique à une couverture sanitaire abordable et de qualité pour tous d'ici à 2030, dans un souci d'équité. Le Secrétaire général fait office de coprésident principal du groupe directeur de haut niveau de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants »

¹⁵ Voir note de bas de page 9.

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Statistiques détaillées de l'aide : Versements secteurs publique et privé*. Disponible à l'adresse https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/data/statistiques-de-l-ocde-sur-le-developpement-international/versements-secteurs-publique-et-privé_data-00072-fr.

afin de jouer en permanence un rôle de premier plan pour mobiliser des investissements de diverses parties prenantes dans les domaines de la santé et du bien-être des femmes, des enfants et des adolescents dans le cadre des objectifs de développement durable.

D. Suivre les progrès

15. Lorsque les chefs d'États se sont réunis en 1990 à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants, ils n'avaient à leur disposition que très peu d'informations pour établir des objectifs visant à promouvoir la survie, la protection et le développement des enfants. Depuis lors, les nouveaux moyens développés ont permis de réunir et d'utiliser des données fiables et ventilées.

16. Cette amélioration est due en grande partie à l'expansion des programmes d'enquête sur les ménages à l'échelle mondiale, notamment le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, l'Étude de la mesure des niveaux de vie et le programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Source principale de données issues d'enquêtes auprès des ménages sur les enfants, les adolescents et les femmes, le programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples évolue constamment depuis sa création en 1995. Il innove et s'adapte aux changements de priorités et aux nouveaux domaines de préoccupation. Au début de la sixième série, en 2017, plus de 300 enquêtes en grappes à indicateurs multiples avaient déjà été effectuées dans 109 pays. Le sixième cycle fournit à présent des données sur 33 indicateurs des objectifs de développement durable, soit plus de la moitié des indicateurs qui peuvent être calculés au moyen d'enquêtes sur les ménages. Plus de 60 enquêtes en grappes à indicateurs multiples devraient être réalisées entre 2018 et 2020. Celles-ci produiront pour la première fois des données comparables dans des domaines essentiels tels que les compétences fondamentales de l'apprentissage, la qualité de l'eau potable, l'impact des situations d'urgence et le fonctionnement de l'enfant. Néanmoins, d'importantes difficultés persistent en matière de suivi, notamment des lacunes considérables dans la couverture des données, en particulier dans les États touchés par un conflit où les méthodes existantes de collecte de données sont mises à rude épreuve, ainsi que des contraintes supplémentaires relatives à la coordination entre agences, au financement et aux capacités.

17. Les systèmes de collecte de l'information et d'interaction en temps réel continuent de se développer. En avril 2018, U-Report, la plateforme de messagerie sociale de l'UNICEF, comptait 5 millions d'utilisateurs dans 42 pays. Utilisée pour surveiller les transferts en espèces au lendemain des inondations de 2017 en Sierra Leone, la plateforme a aussi régulièrement été employée par les gouvernements et les partenaires pour faciliter les flux d'informations en temps réel entre les jeunes. Plus de 200 partenaires du monde entier issus de la société civile, du secteur privé et des gouvernements y participent. La plateforme mobile RapidPro, qui fonctionne dans 41 pays, continue, elle, de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile. RapidPro a été intégrée dans la plus grande campagne de vaccination jamais organisée par le Gouvernement de l'Indonésie, dont l'objectif est de vacciner 70 millions d'enfants contre la rougeole et la rubéole en l'espace de deux ans, pour permettre l'analyse de la couverture en temps réel au niveau des centres de santé communautaires.

E. Participation et libre expression des enfants

18. La promotion de la participation des enfants à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et politiques constitue un élément essentiel du Programme 2030. Le droit des enfants à être entendus et respectés sur les questions

qui les concernent est consigné dans plusieurs dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Article 12 dispose en effet que les États parties ont l'obligation de garantir à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. Par cet article, de même que par les articles 5 et 13 à 17, la Convention exprime l'idée que les enfants doivent participer activement à leur propre développement plutôt que d'être les simples bénéficiaires de la protection des adultes.

19. L'observation générale n° 12 (2009), sur le droit de l'enfant à être entendu, et l'observation générale n° 20 (2016), sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence, publiées par le Comité des droits de l'enfant, marquent deux étapes normatives cruciales dans la promotion de la participation des enfants. Ces documents réitèrent le caractère indispensable du droit à la participation pour s'assurer que les enfants et les adolescents sont prêts à mener une vie responsable dans leur société. Ils soulignent l'importance que revêt la participation en tant que moyen d'engagement civique qui permet aux adolescents de négocier et de plaider en faveur de la réalisation de leurs droits.

20. L'absence d'un cadre prédéfini pour évaluer la participation effective des enfants reste un obstacle majeur à la programmation fondée sur des données factuelles. En 2017, l'UNICEF a conduit, avec ses partenaires, l'élaboration d'un cadre conceptuel pour l'évaluation des résultats de la participation des adolescents. Ce cadre servira de base à l'identification d'indicateurs appropriés et à la mise au point d'outils d'enquête pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans la promotion de la participation des enfants.

III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »

A. Promouvoir une existence saine

21. Le monde a fait des progrès considérables dans la réduction de la mortalité de l'enfant au cours des dernières décennies. Le nombre total de décès d'enfants de moins de cinq ans est passé de 12,6 millions en 1990 à 5,6 millions en 2016, soit 15 000 décès quotidiens en 2016 contre 35 000 décès quotidiens en 1990. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est tombé à 41 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2016 alors qu'il était de 93 en 1990, ce qui représente une baisse de 56 %¹⁷. C'est au cours de leur premier mois de vie que les enfants ont le plus de risques de mourir (19 décès pour 1 000 naissances vivantes) : on compte en effet 2,6 millions de décès de nouveau-nés et le même nombre d'enfants mort-nés dans le monde. La majorité de ces décès sont pourtant évitables.

22. Le rapport de mortalité maternelle mondial est passé de 385 décès pour 100 000 naissances vivantes à 216 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit une baisse de 44 %, entre 1990 et 2015. Il est essentiel de veiller à ce que les accouchements se fassent avec des soignants qualifiés pour protéger la vie de la mère et celle du nourrisson. S'il y a eu des améliorations dans ce domaine (le pourcentage de naissances avec assistance qualifiée est passé de 31 % seulement en 2000 à 56 % en 2016), 303 000 femmes sont mortes en donnant la vie en 2016. À l'échelle mondiale, 99 % des décès maternels concernent les régions en développement et environ 66 % se produisent en Afrique subsaharienne. Au total, 26 pays, dont la

¹⁷ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality: report 2017*.

plupart en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, devront redoubler d'efforts pour parvenir à une couverture universelle en matière d'accouchements assistés par un soignant qualifié. En situation de crise humanitaire, les femmes et les adolescentes sont exposées à des risques supplémentaires du fait de la détérioration des services de santé et de l'affaiblissement des systèmes de protection sociale.

23. Il existe des disparités entre les régions et les pays en matière de survie des enfants. En Afrique subsaharienne, environ 1 enfant sur 13 meurt avant son cinquième anniversaire, contre seulement 1 sur 189 dans les pays à revenu élevé. Pour ce qui concerne les nouveau-nés, environ 1 enfant sur 36 meurt durant son premier mois de vie en Afrique subsaharienne, tandis que le taux n'est que de 1 enfant sur 333 dans les pays à revenu élevé. Si les tendances actuelles se poursuivent, avec plus de 50 pays en deçà de l'objectif de développement durable sur la survie de l'enfant, environ 60 millions d'enfants de moins de cinq ans mourront entre 2017 et 2030, dont la moitié seront des nouveau-nés. Les maladies infectieuses et les complications néonatales sont à l'origine de l'écrasante majorité des décès chez les enfants de moins de cinq ans dans le monde. Ces statistiques sont d'autant plus révoltantes que les maladies qui tuent le plus d'enfants sont largement évitables et peuvent être traitées au moyen d'interventions rentables dont l'efficacité n'est plus à prouver. À l'échelle mondiale, les situations d'urgence surchargent de plus en plus les systèmes de santé et exacerbent les inégalités dans le domaine de la santé.

24. Les entités des Nations Unies ont continué d'appuyer l'intensification des interventions à fort impact en matière de santé en 2017. Le partenariat H6 (anciennement H4+) réunit les atouts collectifs et les capacités distinctes des organismes des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ou ONUSIDA, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Banque mondiale) en faveur de la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents. D'après l'évaluation¹⁸, en 2016, d'un programme conjoint exécuté par les partenaires H4+, celui-ci a contribué au renforcement des systèmes de santé sur le plan de la continuité des soins, et à l'élargissement de l'accès à des services de qualité dans les zones mal desservies et difficiles à atteindre en ciblant systématiquement les populations qui en avaient le plus besoin (les jeunes, les femmes les plus pauvres et les personnes qui vivent avec le VIH/sida). Les partenaires H4+ ont démontré leur capacité à s'adapter aux nouvelles priorités et difficultés, comme l'épidémie du virus Ebola.

25. D'après les estimations, la vaccination prévient chaque année 2 à 3 millions de décès de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la rougeole, qui peuvent également entraîner des handicaps. Cependant, 1,5 millions de décès supplémentaires pourraient être évités grâce à une augmentation de la couverture vaccinale. En 2016, environ 86 % des nourrissons (116,5 millions) dans le monde ont reçu trois doses du vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC3). La même année, 130 pays avaient atteint au moins 90 % de couverture pour ce vaccin. Environ 19,5 millions de nourrissons dans le monde entier, dont 60 % dans 10 pays seulement, n'ont cependant pas pu bénéficier de services de vaccination de routine tels que le vaccin DTC3. Il est indispensable de contrôler les données au niveau infranational pour aider les pays à privilégier et à personnaliser les stratégies et plans d'exécution

¹⁸ Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), *Evaluation of the H4+ Joint Programme Canada and Sweden (2011–2016)*. Disponible à l'adresse www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-h4-joint-programme-canada-and-sweden-2011-2016 (en anglais seulement).

en matière de vaccination visant à combler les lacunes dans ce domaine et à permettre à tous de recevoir des vaccins vitaux¹⁹.

26. À la fin de 2017, 22 cas de poliovirus sauvage avaient été signalés dans seulement deux pays (l'Afghanistan et le Pakistan), contre 37 cas dans trois pays en 2016 et 416 cas dans huit pays en 2013. Aucun nouveau cas de poliovirus sauvage n'a été signalé en Afrique.

27. Des enfants correctement nourris sont en meilleure santé, résistent mieux aux maladies et ont davantage de chances de survivre. En grandissant, ils acquièrent de meilleures capacités d'apprentissage, deviennent plus productifs et sont mieux armés pour participer et contribuer à la vie locale. Mais le problème de la malnutrition, sous toutes ses formes, persiste. Le nombre estimatif d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde a diminué, passant de 170 millions en 2010 à 151 millions en 2017. Plus d'un tiers d'entre eux vivent en Afrique, où leur nombre a augmenté, et plus de la moitié se trouvent en Asie.

28. En 2017, près de 51 millions d'enfants de moins de cinq ans souffraient d'émaciation et plus de 16 millions souffraient d'émaciation sévère, dont beaucoup en Afrique et en Asie. Bien que souvent associé aux situations d'urgence, le fardeau que représente l'émaciation pèse lourdement sur de nombreuses régions stables. À l'extrême opposé, 38 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids en 2017, contre 30 millions en 2000.

29. Des millions d'enfants dans le monde continuent de souffrir de carences en vitamines et minéraux qui sont à l'origine de retards au niveau de la croissance et du développement cognitif, d'un système immunitaire affaibli, de handicaps et de maladies, voire de décès. On estime que 29 % des enfants âgés de 6 à 59 mois issus de familles à revenu faible ou intermédiaire présentent des carences en vitamine A. En outre, 43 % des enfants d'âge préscolaire et 33 % des femmes d'âge fertile souffrent d'anémie, souvent en raison d'une carence en fer.

30. Il est essentiel d'améliorer la nutrition, paramètre inclus au cadre de l'objectif n° 2, pour atteindre les objectifs de développement durable. Afin de régler les nombreux problèmes liés à la nutrition, qui touchent généralement les plus démunis, les spécialistes du monde entier s'efforcent de créer un environnement plus favorable et propice à la mise en œuvre de programmes de nutrition à plus grande échelle. Fin 2017, 60 pays avaient rejoint l'initiative Renforcer la nutrition, qui soutient des actions multisectorielles et coordonnées de promotion de plans de nutrition chiffrés et fondés sur des données. Sur ces 60 pays, 50 disposaient de plateformes nationales multipartites.

31. L'allaitement maternel est non seulement un investissement dans l'amélioration de la santé des enfants et des mères, mais aussi un investissement dans le développement du capital humain qui peut bénéficier à l'économie d'un pays. En moyenne, chaque dollar investi dans des programmes de promotion de l'allaitement maternel génère 35 dollars de retombées économiques. Une analyse récente montre que l'allaitement insuffisant est responsable de plus de 236 000 décès d'enfants chaque année en Chine, en Inde, en Indonésie, au Mexique et au Nigéria. À l'échelle mondiale, seuls 40 % des nourrissons de moins de six mois étaient exclusivement allaités au sein en 2017.

32. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, environ la moitié des enfants âgés de 6 à 23 mois sont alimentés à une fréquence raisonnable et seuls 30 % satisfont aux

¹⁹ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Principaux repères : Couverture vaccinale* (avril 2018). Disponible à l'adresse <http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/immunization-coverage>.

normes minimales relatives à la diversité de l'alimentation. Il est inquiétant de constater que seuls 17 % des enfants reçoivent le minimum acceptable en matière d'alimentation, c'est-à-dire les normes minimales en termes de repas et de diversité alimentaire.

33. La carence en iode est une cause répandue et évitable de déficience cognitive. Au cours des deux dernières décennies, les efforts déployés et les initiatives mises en place pour lutter contre les troubles dus à une carence en iode ont donné des résultats remarquables. À l'heure actuelle, 86 % de la population mondiale consomment du sel iodé. L'amélioration des programmes d'iodation du sel a permis de réduire le nombre de pays où la population générale présente une carence en iode (de 100 en 1990 à 20 aujourd'hui).

34. Chez les femmes en âge de procréer, l'enrichissement de grains céréaliers aussi couramment consommés que la farine de blé, la farine de maïs et le riz est un moyen essentiel de prévenir les malformations congénitales et l'anémie. À la fin de l'année 2017, 87 pays s'étaient dotés d'une législation imposant l'enrichissement d'au moins un grain céréalier moulu par procédé industriel²⁰. Chez les jeunes enfants, l'enrichissement de l'alimentation à la maison grâce à des oligoéléments en poudre constitue une approche plus ciblée qui est actuellement en place dans au moins 62 pays.

35. En 2015, à la fin de la période de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 6,6 milliards de personnes utilisaient des sources d'eau potable améliorées, dont 96 % dans les zones urbaines, mais seulement 84 % dans les zones rurales. La même année, 4,9 milliards de personnes utilisaient des installations d'assainissement améliorées, dont 82 % dans les zones urbaines, mais seulement 51 % dans les zones rurales. Environ 2 000 enfants meurent chaque jour de maladies diarrhéiques dues au manque d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène de base²¹.

36. Les cibles de l'objectif de développement durable n° 6 concernant l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène mettent l'accent sur l'accessibilité, la durabilité et la qualité. Elles sont donc ambitieuses, compte tenu des difficultés liées à la mobilisation des ressources et du contexte qui caractérise de nombreux pays. On estime que 2,1 milliards de personnes ne disposent pas de services de distribution d'eau potable gérés en toute sécurité et que 4,5 milliards de personnes ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité²². La fourniture durable de services d'eau et d'assainissement nécessitera une transformation des facteurs structurels et institutionnels et un renforcement des fonctions de gouvernance du secteur aux niveaux national et infranational.

37. Pour éliminer la défécation à l'air libre, qui était encore pratiquée par 892 millions de personnes en 2015, et assurer un accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène de base d'ici à 2030, une accélération considérable des progrès sera nécessaire, en particulier dans les zones rurales. On a estimé en 2016 que les filles et les femmes consacraient 97 milliards d'heures par an, collectivement, à la recherche d'un endroit sûr pour déféquer. Le ravitaillement en eau est un autre défi, en particulier pour les enfants et les femmes, qui passent, à l'échelle mondiale, 73 milliards d'heures à aller chercher de l'eau chaque année. Si les comportements en

²⁰ Food Fortification Initiative, *Mandatory cereal grain fortification legislation - March 2018 global map*. Disponible à l'adresse www.ffinetwork.org/global_progress (en anglais seulement).

²¹ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2015*. Disponible à l'adresse www.unicef.org/media/files/IGME_Report_Final2.pdf (en anglais seulement).

²² Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement de l'OMS et de l'UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : Mise à jour 2017 et évaluation des ODD* (2017).

matière d'hygiène se sont améliorés, le pourcentage de la population équipée d'installations pour se laver les mains à domicile, composées d'eau et de savon, doit absolument augmenter.

38. S'agissant du développement du jeune enfant, l'évolution de la phase de sensibilisation vers la phase de mise en œuvre des politiques et programmes, prévue en 2016, a commencé en 2017, année marquée par l'émergence d'une structure mondiale pour le développement du jeune enfant. Citons, à cet égard, le Réseau d'action pour le développement du jeune enfant, qui a pour mission de rassembler et de coordonner les ressources techniques et financières des partenaires en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable liées aux jeunes enfants. Au total, 49 pays, y compris ceux qui sont en situation de crise humanitaire, sont en train de mettre en place des soins pour le développement de l'enfant. Cette intervention cible les 1 000 premiers jours de la vie, période cruciale pour le développement de l'enfant. Ces soins pour le développement de l'enfant viennent s'ajouter aux services de santé, de nutrition et de protection existants pour motiver les parents et leur fournir des services d'orientation pour des soins adaptés. Du côté des enfants âgés de 3 à 6 ans, alors que l'accent avait principalement été mis sur l'amélioration de l'accès à l'apprentissage préscolaire (102 pays ont mis en place de tels programmes), plusieurs pays ont souligné l'importance de la qualité de l'environnement de ce type d'apprentissage.

39. Malgré cette évolution globale concernant le développement du jeune enfant, un changement demeure absolument nécessaire. L'environnement de l'enfant influence énormément son développement physique et cognitif. En l'absence d'une alimentation de bonne qualité, de soins de santé, de services sociaux, de stimulation et d'apprentissage préscolaire, il risque de ne pas développer pleinement son potentiel. Dans les pays à revenu principalement faible et intermédiaire, environ 80 % des enfants de 2 à 4 ans font régulièrement l'objet de punitions disciplinaires violentes. Environ 15,5 millions d'enfants âgés de 3 à 4 ans ne reçoivent aucune stimulation de la part des adultes par la lecture, les histoires, le dessin ou le fait de compter et de désigner des objets. De plus, quelque 300 millions d'enfants dans le monde vivent dans des zones où l'air est toxique, ce qui ralentit leur développement cérébral²³.

40. En 2017, le Groupe des Vingt a annoncé que le développement du jeune enfant devenait une priorité de son programme de développement, qui est et restera une plateforme qui permet d'accroître la visibilité politique du développement du jeune enfant, de même que l'engagement à cet égard. Il importe à présent de consolider les acquis et de trouver des moyens d'inclure le secteur privé afin de promouvoir le développement du jeune enfant et donner à chaque enfant la possibilité de réaliser pleinement son potentiel.

B. Dispenser un enseignement de qualité

41. Le droit à l'éducation est consacré dans les articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'éducation joue aussi un rôle moteur en ce qui concerne la promotion de l'équité, la réduction de la pauvreté, l'autonomisation, la création de sociétés pacifiques et inclusives et la croissance économique. L'éducation des filles a un pouvoir de transformation tout particulier. Il a été démontré que l'achèvement des études secondaires entraînait une augmentation spectaculaire des revenus tout au long de la vie et une baisse tout aussi notable du taux de natalité et du

²³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Les premiers moments comptent pour chaque enfant* (New York, 2017).

taux de mortalité post-infantile et maternelle. Au titre des objectifs de développement durable, pratiquement tous les gouvernements se sont engagés à aller au-delà d'une simple augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Ils ont convenu d'agir pour dispenser à tous les enfants un enseignement soucieux de l'égalité des sexes qui les dotera des connaissances et des compétences essentielles. Ils ont par ailleurs décidé que tous les enfants en bénéficieraient, indépendamment de leur identité, de leurs capacités, de leur lieu de vie ou du niveau de richesse de leur famille.

42. L'objectif de développement durable 4, qui porte sur l'éducation, invite la communauté internationale à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il incarne un engagement en faveur de l'égalité pour tous les enfants, place la barre haut en matière d'apprentissage et comprend des cibles ambitieuses concernant l'enseignement primaire universel et l'amélioration de l'accès à l'enseignement préscolaire, ainsi qu'à l'enseignement secondaire. Les spécialistes de l'éducation du monde entier continuent de s'atteler à la tâche inachevée de fournir un enseignement primaire de qualité à tous les enfants, tout en renforçant les capacités pour progresser vers un accès universel à l'enseignement préscolaire et secondaire, en particulier pour les enfants les plus marginalisés.

43. En moyenne, le monde a atteint la parité des sexes dans l'inscription des enfants à l'école primaire et l'achèvement de l'enseignement primaire. Toutefois, la parité des sexes ne remédie pas à elle seule aux inégalités entre les sexes. Seuls 66 % des pays ont atteint la parité dans l'enseignement primaire, 45 % y sont parvenus dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire et 25 % l'ont fait dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire²⁴. Les garçons et les filles se heurtent à des difficultés différentes. Lorsque les filles sont encouragées à achever leur enseignement primaire, à passer au cycle inférieur de l'enseignement secondaire et à retarder le mariage et la maternité, elles sont moins susceptibles d'abandonner l'école. Lorsque des adolescents sont confrontés à des normes de genre qui rendent la masculinité incompatible avec la scolarisation, ils risquent davantage d'abandonner l'école. En 2017, la proportion des pays dans lesquels moins de 5 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisées était de 40 %, contre 36 % en 2014. Pour les garçons, en revanche, cet indicateur a baissé, passant de 41 % des pays en 2014 à 34 %. De la même manière, la proportion des pays dans lesquels moins de 5 % des filles en âge de fréquenter le cycle inférieur de l'enseignement secondaire étaient déscolarisées est passée de 21 % en 2014 à 27 % en 2017, alors que sur la même période, la proportion des pays affichant un tel taux pour les garçons est passée de 22 % à 21 %. En 2017, 79 % des enfants issus des 20 % des ménages les plus pauvres fréquentaient l'école primaire, contre 72 % en 2013.

44. Il y a aujourd'hui 160 millions d'enfants et d'adolescents de plus inscrits dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans le monde qu'il y a 10 ans. Ce résultat est le fruit des efforts déployés par les dirigeants des pays et du soutien apporté par la communauté internationale. En 2017, presque tous les pays avaient adopté des lois rendant obligatoire la fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire, et la gratuité de l'enseignement primaire public a été inscrite dans la législation dans 135 pays²⁵. Des progrès constants ont été réalisés dans l'augmentation du nombre d'années d'enseignement gratuit et obligatoire : 64 % des pays garantissent désormais au moins 9 ans d'enseignement gratuit et obligatoire dans leurs cadres juridiques.

²⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Résumé sur l'égalité entre les genres : tenir nos engagements en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation*, Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Paris, 2018).

²⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015* (Paris, 2015).

45. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Plus d'un tiers des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne savent pas lire, écrire et compter. Si les objectifs de développement durable visent à assurer à tous une éducation inclusive et de qualité, seul 1 jeune sur 10 dans les pays à faible revenu est en voie d'acquérir les compétences du niveau secondaire indispensables pour réussir dans l'économie mondiale d'ici à 2030. Pas moins de 250 millions d'enfants ne savent pas lire, écrire et compter. Plus de 124 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire dans le monde n'ont pas accès à l'école. Ce chiffre passe à environ 263 millions si l'on tient compte des enfants en âge de fréquenter le cycle supérieur de l'enseignement secondaire. En Afrique subsaharienne, la population d'âge scolaire en 2030 devrait être deux fois plus importante que le nombre d'enfants actuellement scolarisés. Dans 35 pays touchés par des situations d'urgence et de crise prolongée, 75 millions d'enfants ont besoin d'un soutien éducatif. Si la situation ne s'améliore pas rapidement, il y aura encore environ 1,5 milliard d'adultes qui ne seront pas allés au-delà de l'enseignement primaire en 2030. Presque tous viendront de familles dont les parents ont un faible niveau d'instruction, et leurs enfants risqueront fortement de perpétuer ce cycle.

46. Les enfants handicapés font partie des groupes les plus marginalisés en termes d'accès à l'éducation. D'après les estimations, près de la moitié des enfants handicapés ne sont pas scolarisés dans les pays en développement, dont 42 % dans le primaire et 56 % dans le cycle inférieur du secondaire²⁶. Selon les données compilées par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les personnes handicapées ont plus de risques de ne pas être scolarisées, ont moins de chances d'achever le cycle d'études primaires ou secondaires et sont moins susceptibles d'avoir des compétences élémentaires en lecture et en écriture.

47. Les faits montrent clairement que la qualité de l'éducation préscolaire enclenche un cycle positif d'apprentissage qui se poursuit bien au-delà des premières années de l'enfant et dont les bénéfices sont loin de se limiter à la sphère de l'éducation. Les économistes estiment que pour chaque dollar investi dans des programmes d'éducation préscolaire, le taux de rendement se situe entre 7 et 10 % par an²⁷. L'équité dans la fourniture et la qualité de l'éducation préscolaire reste pourtant un défi majeur. Les enfants issus de familles aisées avaient huit fois plus de chances de participer à des programmes d'apprentissage préscolaire que les enfants issus des ménages les plus pauvres. L'enseignement préscolaire est probablement le sous-secteur qui présente le plus grand écart entre données et pratique et constitue le point aveugle en termes de financement national et international de l'éducation. Il est nécessaire d'augmenter l'appui fourni aux gouvernements dans ce domaine et d'adopter une perspective à l'échelle du secteur qui intègre l'éducation préscolaire dans la planification sectorielle et les processus de mise en œuvre, de façon à assurer un financement adéquat pour la généralisation des services de qualité.

48. Les statistiques cachent de profondes inégalités à l'intérieur des pays qui sont liées à la pauvreté, à l'emplacement, au handicap, au sexe et à l'appartenance ethnique. Au cœur de tous les bons systèmes éducatifs se trouve un profond respect pour les différences individuelles. Ce sont ces différences qui mènent au développement de la créativité, de l'inventivité, de la capacité à résoudre les

²⁶ Suguru Mizunoya, Sophie Mitra et Izumi Yamasaki, *Towards inclusive education: the impact of disability on school attendance in developing countries*, Document de travail Innocenti n° 2016-03, pp. 24-25 (Florence, Italie, UNICEF Office of Research, mai 2016).

²⁷ James J. Heckman et al., *The rate of return to the HighScope Perry Preschool Program*, *Journal of Public Economics*, vol. 94, numéros 1-2, pp. 114-128 (2009).

problèmes et d'autres compétences transférables. L'initiative en faveur des enfants non scolarisés, un partenariat entre l'UNICEF et l'Institut de statistique de l'UNESCO lancé en 2012, a permis d'augmenter les données et éléments de preuve relatifs aux enfants non scolarisés dans plus de 90 pays afin de favoriser la prise de décisions éclairées dans la lutte contre les obstacles auxquels ces enfants se heurtent.

49. Dans le monde entier, il n'y a jamais eu autant d'enfants qui vont à l'école et poursuivent leur scolarité. Pourtant, ils sont trop nombreux à ne pas obtenir ce qu'ils recherchent à l'école et ce que les parents attendent que l'école leur fournisse : les connaissances et aptitudes nécessaires pour leur permettre de réussir dans la vie. Les différences d'acquis scolaires sont liées au sexe, ce qui limite les possibilités pour les filles et les garçons de développer des connaissances de base en mathématiques et en lecture, respectivement. Avec les objectifs de développement durable, les gouvernements ont fait part de leur volonté de changer les choses pour ces enfants, en particulier les enfants et adolescents les plus marginalisés, et de leur fournir une éducation qui leur donnera accès à des possibilités tout au long de leur vie.

50. L'objectif de développement durable 4 ne pourra pas être atteint à l'échelle mondiale sans une augmentation des investissements dans l'éducation et les initiatives dans les contextes humanitaires. En 2017, 8,8 millions d'enfants vivant en situation de crise humanitaire (4,3 millions de filles et 4,5 millions de garçons) ont bénéficié d'un enseignement scolaire ou non scolaire, dont 1,02 million en République arabe syrienne, plus de 904 000 au Nigéria et plus de 370 000 au Yémen. La proportion des pays dont les plans pour le secteur de l'éducation prévoient des dispositifs d'évaluation et de gestion des risques est passée de 19 % en 2013 à 40 % en 2017.

51. Les systèmes d'enseignement qui offrent de réelles possibilités pour tous les enfants et les jeunes ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le résultat d'une campagne acharnée axée sur l'équité et d'un attachement à la qualité. Les systèmes éducatifs solides peuvent être évalués à l'aune des taux de réussite des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables qui les intègrent. Ils sont fondés sur des rapports de responsabilités clairs et cohérents entre les parties prenantes à différents niveaux. Ils veillent également à ce que l'apprentissage prime, à ce que la performance soit contrôlée et à ce que les données soient transparentes et accessibles, de façon à permettre aux principaux décideurs de prendre des décisions fondées sur des données factuelles.

C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

52. Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la protection de l'enfance. Au total, 71 % des enfants de moins de cinq ans ont été enregistrés en 2017²⁸. En 2017, l'UNICEF a appuyé l'enregistrement de près de 16 millions de naissances dans 80 pays, ce qui représente une avancée considérable par rapport aux plus 12,3 millions de naissances enregistrées dans 70 pays en 2016²⁹.

53. En 2017, plus de 90 pays ont mis en œuvre des politiques et plans d'action nationaux coordonnés de lutte contre la violence contre les enfants, notamment des mesures visant à prévenir et à combattre les violences et l'exploitation sexuelles. Le nombre d'États qui appliquent des mesures visant à prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants a presque triplé au cours des deux

²⁸ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Enregistrement des naissances* (novembre 2017). Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/topic/child-protection/birth-registration/> (en anglais seulement).

²⁹ A/72/208.

dernières années, passant de 17 en 2016 à 47 en 2017. Au cours de l'année 2017, le nombre total d'États interdisant les châtiments corporels, y compris au sein du foyer, est passé à 53, tandis que 56 États se sont engagés à instaurer une interdiction légale pure et simple. À la fin de 2017, 84 pays avaient mis en place des cadres juridiques et politiques pour la prévention de la violence dans les milieux éducatifs.

54. Le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants et le Programme commun FNUAP-UNICEF de lutte contre la mutilation génitale féminine et l'excision, les deux plus grands programmes commun et mondial des Nations Unies, démontrent encore et toujours que les organismes des Nations Unies peuvent collaborer efficacement pour obtenir des résultats, conformément au Programme de réforme du Secrétaire général. En 2017, près de 870 000 filles et femmes vulnérables ou touchées par les mutilations génitales féminines ont eu accès à des services sanitaires, éducatifs, sociaux ou juridiques. Des progrès considérables ont été accomplis concernant le maintien de l'ordre dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines puisque 325 arrestations, 260 procès et 106 condamnations ont été réalisés dans sept pays en 2017, une augmentation majeure par rapport aux 71 arrestations de 2016³⁰. L'adoption par le Conseil des droits de l'homme d'une résolution visant à mettre fin au mariage d'enfants dans les situations de crise humanitaire est une réussite importante de l'année 2017 pour les droits de l'enfant à l'échelle mondiale.³¹ Même si leur pourcentage a diminué, environ 650 millions de filles et de femmes vivantes aujourd'hui ont été mariées dans leur enfance. En 2017, des centaines de millions d'enfants ont fait l'objet de pratiques néfastes, de violences ou d'exploitation.

55. Au cours de l'année 2017, quelque 3,6 millions de filles et de femmes ont bénéficié, dans 59 pays, de services de soutien et de réduction des risques de violence sexiste, tandis qu'environ 3,5 millions d'enfants ont reçu un soutien psychologique dans 65 situations humanitaires, notamment grâce à la mise à disposition d'espaces adaptés aux enfants et à des interventions en milieu scolaire et communautaire. Près de 5,9 millions d'enfants ont également été sensibilisés aux risques liés aux armes dans plus de 20 pays³².

56. Les efforts déployés par l'ONU afin de renforcer le cadre mondial pour prévenir et combattre l'exploitation sexuelle sont en hausse : 72 États Membres sont parties ou en voie de devenir parties à (et 19 autres États Membres indiquent avoir l'intention de le devenir) un pacte volontaire bilatéral reprenant des engagements primordiaux en matière de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle.

57. L'intensification des actions et des investissements destinés au renforcement des systèmes de protection de l'enfance, et en particulier du rôle du personnel des services sociaux, est devenue une priorité en 2017. À la fin de l'année, 142 pays avaient signalé avoir renforcé les systèmes nationaux de protection de l'enfance, au moins 50 pays avaient déclaré disposer de systèmes de protection de l'enfance proposant des services préventifs et d'intervention, et au moins 48 pays avaient fait état d'une législation sur la protection de l'enfance conforme ou supérieure aux normes internationales. Au total, 70 pays ont augmenté les capacités de leur système de justice national à s'occuper des enfants qui comparaissent dans le cadre d'actions pénales et civiles.

³⁰ Burkina Faso, Égypte, Érythrée, Gambie, Guinée, Kenya et Ouganda.

³¹ Résolution 35/16 du Conseil des droits de l'homme.

³² Afghanistan, Azerbaïdjan, Burundi, Cameroun, Cambodge, Tchad, Colombie, République démocratique du Congo, Érythrée, Iraq, Jordanie, Liban, Mali, Myanmar, Niger, Nigéria, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, République arabe syrienne, Ukraine et Yémen, ainsi que l'État de Palestine.

D. Lutter contre le VIH/sida

58. Le développement de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH est un des plus grands accomplissements enregistrés récemment en matière de santé publique et a permis d'éviter 2 millions de nouvelles infections chez les enfants de moins de 15 ans depuis 2000. La plupart des femmes enceintes subissent un test de dépistage du VIH et celles qui sont séropositives commencent immédiatement le traitement antirétroviral pour rester en bonne santé et éviter de transmettre le virus à leur bébé. En 2017, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Bermudes, les îles Caïmanes et Montserrat ont été certifiées par l'Organisation mondiale de la Santé comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH. Il y a eu 160 000 nouvelles infections chez les enfants de 0 à 14 ans à l'échelle mondiale en 2016, ce qui représente une baisse de 47 % depuis 2010, et de 8 % depuis 2015. Pour aller de l'avant et accélérer au maximum la lutte contre le sida chez les enfants, le nouveau cadre « three frees » d'ONUSIDA propose de réduire le nombre de nouvelles infections à VIH chez les enfants à moins de 40 000 d'ici à 2018 et à moins de 20 000 d'ici à 2020. Ce cadre vise également à atteindre et à maintenir, d'ici à 2018, le taux de 95 % de femmes enceintes vivant avec le VIH bénéficiant d'un traitement antirétroviral à vie.

59. Les progrès ont été plus lents dans l'accès aux traitements antirétroviraux vitaux pour les enfants de moins de 15 ans. En 2016, à l'échelle mondiale, 54 % des adultes vivant avec le VIH ont bénéficié d'un traitement antirétroviral, contre seulement 43 % des enfants, soit une légère augmentation par rapport au pourcentage de 38 % en 2015. L'Amérique latine et les Caraïbes présentaient le pourcentage le plus élevé d'enfants bénéficiant d'un traitement antirétroviral (53 %) en 2016, suivies par l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (51 %) et l'Asie de l'Est et le Pacifique (47 %). Les principaux obstacles sont l'accès limité au dépistage du VIH pour les nourrissons et une augmentation insuffisante des points d'accès à un traitement pédiatrique.

60. Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans la prévention des nouvelles infections à VIH chez les adolescents ont été lents, en particulier chez les adolescentes et les jeunes femmes. Le taux de nouvelles infections à VIH chez les adolescents de 15 à 19 ans de 2016 n'était inférieur que de 14 % à celui de 2010, et de 17 % à celui de 2005, contre 47 % et 63 % de réduction chez les enfants de moins de cinq ans au cours des mêmes périodes. Parmi les nouvelles infections signalées chez les adultes de plus de 15 ans (1,7 million), 610 000, soit 36 %, concernaient des adultes de 15 à 24 ans (260 000 pour la tranche des 15 à 19 ans et 350 000 pour celle des 20 à 24 ans). Les adolescentes et les jeunes femmes comptaient pour 360 000 des nouvelles infections chez les adultes, et les adolescentes représentaient 67 % des nouvelles infections chez les personnes âgées de 15 à 19 ans.

61. En 2016, le nombre d'enfants ayant perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida s'élevait encore à 17 millions. Toutefois, des progrès remarquables ont été réalisés au cours des dix dernières années dans la réduction de l'impact social et économique du VIH et du sida sur les enfants et les familles. Les évaluations des programmes nationaux de protection sociale montrent que la protection sociale, en particulier les transferts en espèces, peuvent contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation et à la nutrition, au renforcement des réseaux sociaux, à l'amélioration de l'accès au traitement et à la prévention du VIH/sida, et à la réduction de la vulnérabilité et de la prise de risques des adolescents.

62. La situation actuelle de la lutte contre le VIH exige des solutions innovantes. Par exemple, les premiers utilisateurs des technologies de diagnostic du VIH sur les lieux de soins en Afrique de l'Est et en Afrique australe ont montré que les plateformes sur les lieux de soins permettaient de réduire le délai d'obtention des résultats par rapport aux laboratoires conventionnels, d'augmenter considérablement les taux

d'instauration du traitement antirétroviral chez les enfants et de réduire les pertes de patients lors du suivi. Les résultats de dépistage du VIH chez les nourrissons fournis le jour même dans les études pilotes sur les lieux de soins permettent d'améliorer et d'accélérer l'instauration du traitement, de façon à éviter le pic de mortalité précoce lié au VIH qui survient entre 2 et 3 mois chez les nourrissons atteints du VIH. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, pionniers des technologies de diagnostic du VIH sur les lieux de soins, testent également l'intégration du dépistage du VIH et de la tuberculose avec des plateformes sur les lieux de soins capables d'effectuer un multiplexage.

IV. Perspectives d'avenir

63. Entre 2002 et 2017, des millions d'enfants nés dans le monde entier ont démarré dans la vie en ayant plus de chances que jamais de vivre en bonne santé et d'exploiter leur potentiel. Mais la pauvreté, la discrimination, les catastrophes, la violence et les conflits ont volé à des millions d'autres la chance de jouir de ces mêmes droits. Même si l'on observe des améliorations en termes de survie des enfants, des poches d'extrême pauvreté ont persisté, même dans les pays riches, et les enfants restent surreprésentés dans la population pauvre. Les urgences d'ordre humanitaire, la fragilité, l'instabilité et les déplacements menacent encore et toujours les droits de l'enfant.

64. L'adoption des objectifs de développement durable et d'autres grands accords mondiaux représente une occasion unique de faire le bilan et d'examiner les différentes manières dont les engagements inscrits dans « Un monde digne des enfants » sont honorés. L'année 2019 sera une année particulièrement importante : le moment sera venu de faire le bilan des objectifs de développement durable à l'occasion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se réunira pour la première fois sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. L'année 2019 marquera également le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le monde a pris un nouvel engagement et dispose de plus en plus des connaissances et des moyens nécessaires pour surmonter les principaux obstacles à la réalisation du potentiel des enfants et à l'exercice de leurs droits. Faute de mesures ambitieuses dans les domaines du développement durable, de l'aide humanitaire et des changements climatiques, la promesse de progrès que représentent les nouveaux accords risque de se transformer en tragédie pour les plus jeunes. Pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, nous devons veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.